

CHARTRE DIOCESAINE POUR LES DIACRES DE PLUS DE 75 ANS

« Abraham avait soixante-quinze ans lorsqu'il quitta Harân... » (Gn 12,4) Et Dieu sait combien ce départ fut fructueux !

Il y a ainsi, dans toute vie humaine, des passages à faire, des départs qui ne sont pas seulement des fins, mais bien plus encore, des commencements. Le ministère diaconal n'est-il pas lui-même jalonné par ces seuils à franchir pour entrer dans une nouvelle façon de servir le monde et l'Eglise ? Mais encore faut-il pour cela s'être 'habillé le cœur et ouvert l'esprit.' C'est dans ce but que le Comité Diocésain du Diaconat a élaboré le présent document, comme une invitation à regarder l'avenir avec confiance et paix.

PREAMBULE :

Il est de tradition, dans l'Eglise catholique qu'à l'âge de 75 ans, l'évêque comme le curé de paroisse remettent leur charge et abordent une étape de disponibilité, dégagés des responsabilités pastorales. (cf Code de droit canonique 401 § 1 et 538 § 3)

Il paraît souhaitable que, de la même manière, le diacre, après un ministère vécu dans la vie professionnelle active, puis dans les années de retraite, remette la mission qui lui a été confiée lorsqu'il atteint cet âge.

MISSION

1 – A son soixante-quinzième anniversaire, le diacre sera libéré de la mission qui lui a été confiée par l'évêque. Il aura à découvrir une nouvelle manière de vivre la grâce de l'ordination.

2 – Il cessera en même temps de siéger aux différentes instances ou conseils diocésains, paroissiaux ou de doyenné, à moins que sa présence ne soit souhaitée, occasionnellement, en raison de son expérience et de sa compétence.

3 – Il continuera d'exercer ses fonctions liturgiques en lien avec les responsables pastoraux, en fonction des besoins locaux, et sans être obligé de répondre à toutes les sollicitations.

FRANCHIR UNE NOUVELLE ETAPE

1 – Cette nouvelle étape de la vie diaconale est à vivre comme un appel du Seigneur à ouvrir des chemins nouveaux de croissance spirituelle, et donc à aborder avec sérénité et optimisme, en faisant sienne cette parole de l'Evangile : « Venez à l'écart et reposez-vous un peu. » (Mc 6,31)

2 – Ce temps nouveau pourra être l'occasion de trouver un autre rythme de vie conjugale et familiale, de vivre autrement la proximité, l'écoute et l'accompagnement des plus proches, de donner plus de place à l'approfondissement spirituel par la lecture et la prière.

3 – Conscient qu'à la différence des prêtres, le diacre aîné reste le plus souvent sur son lieu de vie, où il a un important réseau de relations, il devra veiller à se montrer discret et réservé, pour permettre à d'autres acteurs de la vie ecclésiale de déployer leurs talents selon leurs charismes et sous des formes nouvelles. (Personne, dans l'Eglise, n'est 'propriétaire' de sa mission ; lorsqu'elle est confiée à d'autres, il revient à celui qui l'exerçait auparavant de s'effacer). Toutefois, son expérience du terrain pourra être d'un grand secours à ceux qui solliciteront son aide.

PLACE DANS LE CORPS DES DIACRES

1 - Le diacre de plus de 75 ans fait évidemment partie du corps des diacres du diocèse. A ce titre, il participe, avec son épouse si elle le souhaite, à tous les rassemblements de diacres, surtout lorsque ces rassemblements ont un caractère de convivialité ou encore manifestent la fraternité diaconale (rencontre avec l'évêque par exemple).

2 – En plus de leur participation aux rencontres locales des petites 'fraternités diaconales', il est tout à fait souhaitable que les diacres de plus de 75 ans constituent une ou plusieurs 'fraternités d'aînés' où ils pourront, avec les épouses, selon un rythme qu'ils détermineront, se retrouver et partager les réalités de leur état de vie.

3 – En ce qui concerne les rencontres de formation, de recollection, c'est à chacun de voir s'il y participe. On peut trouver intérêt, à tout âge, à approfondir sa formation théologique, biblique, morale, liturgique,...

4 – Les diacres 'aînés' restent pour l'ensemble de leurs frères diacres, de précieux soutiens. Leur expérience du ministère diaconal leur permettra d'éclairer, d'aider, d'encourager, de reconforter ceux qui s'adresseront à eux ponctuellement ou pour un accompagnement plus suivi. Ils pourront porter davantage dans la prière leurs frères encore engagés dans la mission.

MODALITES

1 – L'année précédant son soixante-quinzième anniversaire, le diacre, accompagné de son épouse si elle le souhaite, rencontrera le délégué épiscopal au diaconat permanent, pour examiner avec lui comment poursuivre sa vie diaconale, à partir du moment où sa lettre de mission prendra fin.

2 - Il enverra ensuite une lettre à l'évêque dans laquelle il remettra la mission qu'il a reçue. Cette démarche se conclura par une rencontre entre le diacre et l'évêque.

CONCLUSION

« Vous serez diacre par toute votre vie » : cette phrase contenue dans la plupart des lettres de mission déploie tout son sens pour ceux qui deviennent les 'aînés' du corps des diacres. C'est l'occasion pour eux, par exemple dans un temps de retraite spirituelle, de rendre grâce pour le chemin parcouru, de s'engager avec joie et paix sur un nouveau chemin. Ils pourront ainsi discerner la volonté du Seigneur qui continue de marcher avec eux et de leur ouvrir des horizons nouveaux.